



École secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
105 Jacques-Cartier Sud, St-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6S2
Téléphone (450) 347-5515 Télécopieur : (450) 347-7858
<https://www.cssdhr.gouv.qc.ca/ecole/docteur-alexis-bouthillier>

L'école Docteur-Alexis-Bouthillier est un établissement d'enseignement du premier cycle du secondaire. Elle reçoit plus de 500 élèves provenant des écoles primaires Alberte-Melançon, Napoléon-Bourassa, St-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Jacques, Saint-Joseph et Saint-Lucien. Le milieu offre aux élèves un environnement favorisant l'arrivée au secondaire où chacun aura toutes les conditions gagnantes afin de s'assurer d'un parcours stimulant, sécuritaire et bienveillant.

Notre établissement a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. L'équipe-école a sélectionné des valeurs qui guident ses actions soit : le respect, l'implication ainsi que l'épanouissement et le bien-être.

En harmonie avec les valeurs de l'école, nous promouvons le respect des autres, l'ouverture d'esprit, l'empathie, l'écoute et l'entraide. Le soutien et l'accompagnement des intervenants scolaires face aux choix de parcours et d'activités éducatives visent une valorisation de l'effort par une implication et la persévérance de l'élève le motivant à sa réussite éducative et à son épanouissement personnel. Toutes les actions portées par les intervenants de l'école Docteur-Alexis-Bouthillier sont le reflet de ces valeurs.

Au secteur régulier, les élèves ont la chance de pouvoir faire leur parcours à Docteur Alexis-Bouthillier par l'expression de leurs intérêts en choisissant entre le profil arts, le profil sports, le profil sciences et robotique ou le profil monde ou encore, en recevant tout le soutien nécessaire par le biais des groupes PIVOT et du groupe soutien mathématique. Aussi, nous accueillons des élèves provenant de l'ensemble des écoles du centre de services scolaire au programme de langues et communication et en classe d'adaptation scolaire.

Nous croyons et valorisons que la réussite des élèves soit le fruit d'une forte collaboration entre l'école et les familles. Dans cette optique, nous privilégions l'utilisation de l'agenda comme moyen de communication. Nous vous invitons à prendre connaissance des premières pages qui vous présenteront le fonctionnement général de l'école et le système d'encadrement, ainsi que certaines politiques et procédures. De plus, des outils sont à votre disposition pour vous permettre de faire un suivi régulier du cheminement scolaire de votre enfant.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2024-2025 !

L'équipe-école

Informations utiles

Heures d'ouverture du secrétariat :

De 8 h 30 à 16 h 30

Pour une commande ou un essayage des vêtements d'école, veuillez communiquer avec la compagnie **Point Lotus** au 450 359 0811 ou sans frais au 1-888 920-1210 ou par courriel à l'adresse suivante : www.pointlotus.com/

Service de cafétéria : **Laniel St-Laurent**

Le menu vous sera acheminé en début d'année scolaire et est disponible sur le site web de l'école.

Aux parents :

Quelques conseils concernant le travail scolaire de votre enfant

Votre enfant a fait son entrée à l'école secondaire. **L'équipe école a besoin de votre collaboration afin d'accompagner votre enfant dans sa réussite scolaire.**

Voici 4 points essentiels qu'il serait souhaitable de tenir compte à la maison :

- Fournir un lieu et un climat propices au travail scolaire;
- Assister l'enfant dans l'élaboration et le respect d'un horaire de travail : temps d'étude, de loisir et de travail;
- L'aider à trouver et à adopter une méthode de travail;
- Assurer un suivi scolaire par le biais de l'agenda scolaire, des courriels et de la plateforme *Mozaïk- portail parents*.

Aux élèves :

Utilisation de l'agenda

L'agenda scolaire est un outil important ***pour planifier mes études, mes travaux et mes examens*** de même que pour établir une communication efficace entre le personnel de l'école et mes parents.

Voici à quoi mon agenda me sera utile et comment l'utiliser pour qu'il me soit un outil efficace et pratique :

- C'est mon premier outil de planification, d'organisation, de suivi et de communication.
- L'agenda est réservé exclusivement aux informations d'ordre scolaire :
- On n'y retrouvera donc aucune photo ou texte d'ordre personnel.
- Toute écriture se fera proprement.
- **À chaque période d'enseignement, j'indique : Le titre du cours, les activités d'enseignement, les travaux qui s'y rattachent et les examens à préparer.**
- Je dois avoir mon agenda avec moi **en tout temps, dans tous les cours et je dois l'apporter le soir à la maison.**

En cas de perte ou de dommage important à mon agenda, me référer à mon tuteur :

- Si je perds mon agenda ou si je l'endommage, je dois le changer sans délai, à mes frais.
- J'apporte l'argent le lendemain et j'achète un nouvel agenda.
- Avec mon tuteur, je fais la transcription des éléments importants et je remets celui endommagé à mon tuteur.

Important :

Mon agenda doit rester intact : ceci voulant dire qu'aucune page de l'agenda ainsi que la couverture ne doivent être manquantes et/ou altérées.

Si tel est le cas, je devrai m'acheter un nouvel agenda.

La bibliothèque

La bibliothèque est le lieu privilégié pour m'informer et me divertir par la lecture. La bibliothèque est accessible à partir de 8 h 40 à 16 h 15 tous les jours.

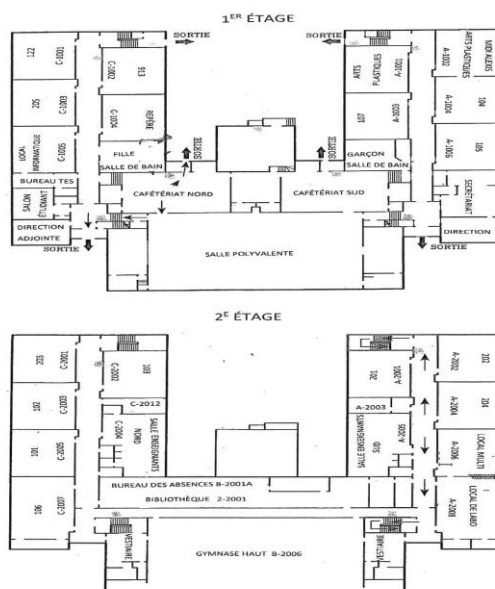
Afin d'offrir un climat approprié et un service adéquat, je dois respecter les règles expliquées ci-après :

Règlements de la bibliothèque :

- Pour emprunter des documents, je dois obligatoirement présenter ma carte étudiante.
- Afin de respecter ceux qui lisent et travaillent, le calme et la voix basse sont de mise.
- Je peux emprunter trois documents à la fois, incluant les bandes dessinées.
- La durée du prêt est de 20 jours d'école.
- Je suis responsable de mes emprunts. Si un livre est perdu ou endommagé, une facture me sera adressée. La même règle s'applique aux manuels scolaires prêtés en début d'année.
- La nourriture ainsi que les breuvages sont interdits, sauf exception.
- Si je contreviens aux règles de bonne conduite à la bibliothèque, je pourrai me voir retirer le privilège de la fréquenter.
- L'accès à l'internet est réservé aux recherches d'informations.
- Les jeux, le clavardage, les réseaux sociaux et le visionnement de vidéos y sont interdits.
- La bibliothèque est aussi disponible pour les travaux d'équipe et l'aide aux devoirs après l'école.

Utilisation du gymnase

- Si je veux aller pratiquer un sport **le matin**, je dois porter des souliers de course pour entrer au gymnase. Pour la sécurité de tous, un maximum de 30 élèves seront admis chaque matin dans le gymnase. Aucune nourriture n'y sera tolérée. Je peux apporter une bouteille d'eau, à condition qu'elle soit fermée. Mon sac à dos et ma boîte à lunch devront rester sur les bancs le long du mur.
- Si je veux aller aux **sports-midi** et quand j'ai un **cours d'éducation physique**, les mêmes règles s'appliquent. De plus, je dois porter des vêtements de sports adéquats. Par exemple, je porte des cuissards ou des shorts mi-cuisses (pas de jeans) et un chandail servant uniquement aux sports. Je suis responsable des objets que je laisse dans le vestiaire. Le respect, les efforts et l'intégrité sont les valeurs à respecter dans le gymnase.



Pour ton information

Objets perdus et trouvés

Je rapporte les objets trouvés dans l'espace réservé à cet effet près du bureau de la direction adjointe (aile C, premier étage) ou au secrétariat. Si je ne retrouve pas mon objet perdu, je peux m'adresser à la secrétaire de l'école ou à un membre de l'équipe école. **L'école n'est aucunement responsable des objets perdus ou volés.**

À la fin de chaque mois, les objets perdus non réclamés seront disposés à la salle polyvalente pour une dernière vérification de la part des élèves. Les objets qui ne seront pas réclamés seront envoyés à des centres de dons. Les morceaux d'uniformes non identifiés seront envoyés à la bibliothèque et les objets non récupérables (ex : les vieux lunchs) seront jetés.

Affichage

Je demande l'autorisation de la direction pour tout type d'affichage dans l'école.

RÈGLES DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES ADMISSIBLES AU TRANSPORT SCOLAIRE

OBJECTIFS Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

PRINCIPE Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

LES parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus pour l'embarquement et après le débarquement de celui-ci.**

Les parents n'ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

RÉSUMÉ COMPORTEMENTAL SOUHAITÉ

Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m'adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m'abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme.

AU DÉPART

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l'autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

- ❶ Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j'utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.
- ❷ Je me rends à l'arrêt d'autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ❸ J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d'autrui. Je n'empiète pas sur la route en attendant le véhicule.
- ❹ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher; je monte dans l'autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❺ Au secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il me la demande.

EN AUTOBUS

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ont l'entière responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. L'élève écoute et se conforme aux instructions du conducteur ou de la conductrice.

- ❶ Je me dirige immédiatement à mon siège, je l'occupe et y demeure assis jusqu'à destination sans obstruer l'allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.
- ❷ Je parle d'un ton normal et j'utilise un langage respectueux. Je m'abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever...).
- ❸ Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.
- ❹ Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.
- ❺ Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
- ❻ Je ne fume pas et je ne vapote pas dans l'autobus scolaire. L'autobus est un lieu public et il est donc interdit de fumer et/ou de vapoter.
- ❼ Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l'autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).
- ❽ J'ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.
- ❾ Je ne m'adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d'une traversée de chemin de fer.

À L'ARRIVÉE

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d'arriver au point de débarquement. Il faut bien s'organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l'autobus.

- ❶ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❷ Si je demeure du même côté que l'emplacement de l'arrêt, je m'éloigne de l'autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d'y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.
- ❸ Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l'autobus, **jamais derrière**, en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y lieu.
- ❹ Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus et au besoin dès que j'ai traversé sécuritairement la route.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- ❶ En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
- ❷ Je n'endommage pas l'autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis...).
- ❸ Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.
- ❹ Je peux écouter de la musique à l'aide d'écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.
- ❺ Je n'utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.
- ❻ Je ne peux utiliser la sortie de secours à l'arrière de l'autobus pour monter ou descendre du véhicule.

TRANSPORT DES EFFETS PERSONNELS

- ❶ Le conducteur doit s'assurer que je transporte des bagages à main qui n'entravent pas la sécurité.
- ❷ Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.
- ❸ Je m'assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.
- ❹ Je dois m'organiser pour placer tout mon matériel à l'intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l'intérieur du véhicule.

MESURES DISCIPLINAIRES

- ❶ Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
- ❷ Lorsque j'ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d'école.
- ❸ Lors du troisième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 3 jours.
- ❹ Lors du quatrième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 5 jours.
- ❺ Lors du cinquième avis écrit, je suis passible d'une suspension définitive de transport.
- ❻ En tout temps, si j'ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive.

Liste non exhaustive des équipements interdits

- | | |
|--|----------------------------------|
| - PARAPLUIE NON-RÉTRACTABLE | - TROTTINETTE |
| - TOBOGGAN / TRAÎNEAU | - BÂTON DE HOCKEY ET DE BASEBALL |
| - PLANCHE À NEIGE | - PLANCHE À ROULETTES |
| - SKIS | - SAC ET BÂTONS DE GOLF |
| - INSTRUMENTS DE GRAND FORMAT TELS QUE :
TROMBONE; SAXOPHONE BARYTON; TUBA; COR;
GUITARE | |
| - ET TOUT AUTRE OBJET JUGÉ INAPPROPRIÉ | |

*LES PATINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNIS
DE PROTÈGE LAME ET PLACÉS DANS UN BAGAGE À MAIN.

*LES ANIMAUX SONT INTERDITS.



Règles de vie et code de conduite de l'école

Voici les règles qui régissent la vie de notre école, les comportements et attitudes que nous attendons de tous. Bien entendu, toute sanction doit demeurer confidentielle, en vertu de la loi.

Respect

Mes attitudes

1. J'utilise un langage, des gestes polis et respectueux envers les adultes et les autres élèves de l'école.
2. Le vouvoiement des adultes, en utilisant monsieur ou madame et le nom de famille, doit être respecté.

Mon comportement

3. En ce qui concerne les gestes, je suis discret dans mes manifestations amoureuses, je ne bouscule personne et ne me bats pas : même le « **tirailage amical** » est **interdit**. Selon la situation, la conséquence peut passer d'un avertissement à une suspension à l'externe.
4. **Je bois et je mange aux endroits désignés. Je m'assure de disposer des déchets dans les poubelles disponibles dans l'école.**

Le matériel

5. Je dois prendre soin du mobilier et du matériel des locaux mis à ma disposition. S'il y a bris, une facture pour frais de réparation ou de remplacement sera envoyée à la maison.
6. **J'ai toujours en ma possession mon agenda scolaire.** Je le conserve propre, je n'en retire aucune page et je m'en sers à des fins scolaires seulement.
7. Je suis responsable des volumes scolaires qui me sont prêtés et des livres que j'emprunte à la bibliothèque.
8. Le casier qu'on me prête est de la propriété du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. Je suis donc utilisateur du casier pour l'année scolaire. Pour éviter des conséquences désagréables, je garde mon casier en ordre et cadenassé en tout temps. Je ne peux pas changer de casier sans l'autorisation de mon tuteur.
9. La direction de l'école est en droit, avec un motif raisonnable, de fouiller le contenu de mon casier et/ou mes effets personnels en tout temps.
10. Je dois utiliser le cadenas offert par l'école en tout temps. Tout cadenas n'appartenant pas à l'école sera enlevé du casier.
11. J'utilise tout appareil électronique (montre intelligente, téléphone cellulaire, console de jeux, etc.) en dehors de mes cours uniquement. **Selon la directive du gouvernement, lors des cours et des récupérations, mon téléphone cellulaire doit être laissé à mon casier ou déposé à l'endroit prévu à cet effet dans la classe.**

Les cours

12. Dans l'école et dans mes cours, je respecte le climat de classe et ne dérange pas le bon fonctionnement: pour ce faire, je suis dans la classe et **prêt à travailler au son de la cloche** et je **respecte les consignes de l'enseignant**. Bref, je joue mon rôle d'élève.
13. J'apporte le matériel nécessaire à chaque cours et je me déplace en marchant.
14. Je ne fais pas de plagiat : tout élève pris à copier ou à utiliser un appareil électronique lors d'une passation d'examen se verra attribuer la note 0 et ses parents en seront informés.
15. Si j'ai un rendez-vous avec un intervenant dans l'école, je me rends d'abord à mon cours afin d'avoir l'autorisation (permis de circuler) de l'enseignant pour m'y rendre.
16. À la fin du cours, j'attends le signal de l'enseignant avant de quitter la classe, en demeurant assis à ma place, jusqu'au son de la cloche.
17. **Si je suis malade ou si je dois m'absenter de l'école, je fais motiver mes absences et/ou retards par Mozaïk-Portail par mes parents.**
18. Si je quitte l'école, j'avise la/le responsable des absences avant de quitter et mon départ doit être autorisé par mes parents. Dans les autres situations, je ne quitte jamais l'école sans l'autorisation de la direction.
19. Si je m'absente, c'est ma responsabilité de m'informer auprès de mes enseignants des mises à jour que je dois faire suite à une absence (travaux à compléter, notes de cours, examens, etc.).
20. Dans le cas où je m'absenterais pour un voyage, un tournoi, ou toute autre activité qui se tient sur les heures de cours et qui fait que je dois manquer mes cours, aucune compensation de travail ne sera prévue par les intervenants de l'école, c'est-à-dire que :
 - Les enseignants ne fourniront pas de matériel didactique (notes de cours, tests, etc.) couvrant les notions qui seront enseignées pendant l'absence de l'élève ;
 - Il sera de ma responsabilité de reprendre les notions manquées lors des récupérations qui figurent déjà à l'horaire : aucune récupération supplémentaire ou « cours privé » ne me sera offert à la suite de mon absence ;
 - Si j'ai manqué une évaluation, l'enseignant jugera la situation : soit il m'avisera et mon parent par le biais de l'agenda d'une date de reprise (si je ne m'y présente pas, j'obtiendrai la note 0) soit il se réservera le droit de ne pas tenir compte de cette évaluation dans mon dossier (s'il juge qu'il n'est pas nécessaire de reprendre l'évaluation, lors des laboratoires de sciences par exemple, il se réserve le droit de mettre « NE » [non-évalué] pour cette évaluation).

Les corridors

21. Je suis respectueux en tout temps lors de mes déplacements et des transitions dans le corridor. Je collabore et je suis respectueux avec tous les adultes de l'école et je circule en marchant.
22. Je ne laisse pas mon matériel scolaire ou mes effets personnels dans le corridor ou sur le haut des portes et des casiers. Je range mes choses rapidement dans mon casier et je reste debout. Si je veux m'asseoir, j'utilise les bancs à la cafétéria et à la salle polyvalente.
23. J'assure un climat sain et calme dans le corridor lors des pauses et du dîner.
24. À la fin des classes, je quitte rapidement et sans flâner.

Tenue vestimentaire

- **Je porte le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école à manches courtes ou longues dès que je me trouve à l'intérieur des murs de l'école et pour tout le temps que j'y reste, et ce, même lors des sorties scolaires et des journées pédagogiques.** Je conserve le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école propre, visible et sans altération. Je peux porter un chandail à manches courtes ou longues sous le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école.
- Si je me présente sans le polo à l'école, je devrai emprunter le polo de remplacement à la bibliothèque.
- Si je perds le polo prêté, il est de ma responsabilité d'en racheter un auprès de Point-Lotus.
- En ce qui concerne le reste de mon habillement, l'école étant un établissement d'enseignement, je dois porter une tenue appropriée à l'école. Pour ce faire, par exemple, voici quelques consignes :
 - mes sous-vêtements ne doivent pas être visibles ;
 - mes vêtements doivent respecter une tenue vestimentaire acceptable;
 - je ne porte pas de vêtements et d'accessoires qui font référence à la violence;
 - j'enlève mon couvre-chef (chapeau, casquette, tuque, etc.) à l'entrée de l'école ;
 - les pantoufles et les bas de pyjama ne sont pas acceptés à l'intérieur de l'école;
 - en hiver, les bottes doivent être enlevées et placées dans le casier. Je porte mes souliers en classe et dans l'école;
 - **je laisse mon sac à dos et/ou mon sac à main dans mon casier quand je suis à l'école.**
- En tout temps, lorsque je pratique un sport à l'école, je me présente avec un uniforme d'éducation physique : espadrilles, t-shirt et shorts mi-cuisses ou pantalon de sport.

PRENDRE NOTE QU'EN TOUT TEMPS, UN ÉLÈVE PEUT ÊTRE SORTI AU LOCAL DE RETRAIT (REPÈRE) LORS D'UNE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT OU D'UNE ACTIVITÉ ÉDUCATIVE (RÉCUPÉRATION, ACTIVITÉ-MIDI, PARASCOLAIRE). CELA SERA COMPTABILISÉ COMME UNE SORTIE DE CLASSE. L'ÉLÈVE DEVRA TROUVER DES ALTERNATIVES POUR SE CHANGER ET CORRIGER SA TENUE VESTIMENTAIRE.

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école : loi 56

À l'école Docteur-Alexis-Bouthillier, nous avons une politique et un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence puisqu'elle n'y est pas tolérée, sous aucune forme. Cette politique repose sur deux stratégies : la prévention et l'intervention. Elle vise à préserver un climat sain et sécuritaire dans l'école pour y favoriser l'apprentissage, la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

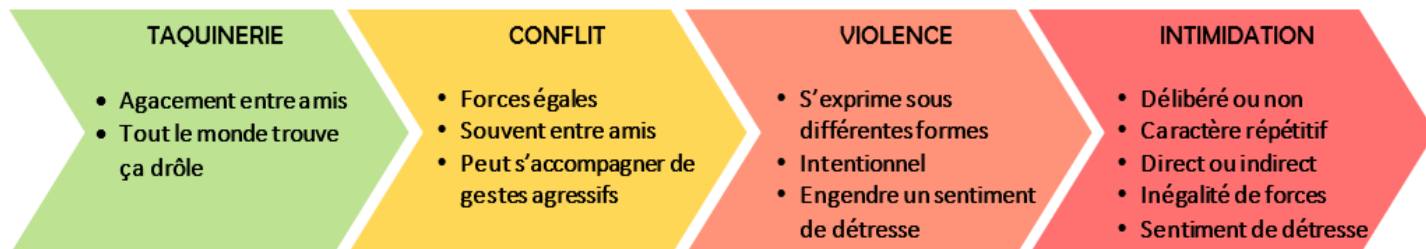
D'abord, la stratégie de prévention vise à sensibiliser les parents et les élèves à ce phénomène, à utiliser les ressources professionnelles de l'école pour faire vivre des activités de prévention à l'ensemble de la population de l'école (jeunes et adultes) et, finalement, collaborer avec des organismes comme la police de St-Jean-Sur-Richelieu ou Justice Alternative pour des activités d'information et d'éducation auprès des élèves et du personnel.

PLAN D'ACTION

LA RESPONSABILISATION DE TOUS, UN BUT COMMUN

- Enseignement des comportements attendus pour prévenir l'intimidation et la violence;
- Intervention rapide de l'équipe-école en classe et hors classe sur les comportements attendus de l'école pour prévenir l'intimidation et la violence;
- Responsabilisation des élèves témoins et/ou victimes d'intimidation ou de violence (Faciliter la dénonciation par le formulaire de demande au **Service d'intervention et de médiation de l'école « PEACE » (Prévention, Enquête, Action, Conflit, Engagement)**);
- Formulaire accessible dans l'école pour la dénonciation des situations d'intimidation ou de violence pour les élèves. (Formulaire de signalement confidentiel au service de médiation « **PEACE** »;
- Grille d'intervention et d'enquête pour les intervenants médiateurs du service d'intervention et de médiation « **PEACE** »;
- Implication du conseil des élèves dans la prévention et implication active dans la dénonciation comme témoin;
- Enseignement en cours d'éthique de divers thèmes liés à la prévention de l'intimidation et la violence.

Distinction des concepts



Signalement au service d'intervention et médiation de l'école « PEACE »

Moyens confidentiels de signalement : pigeonnier à l'administration et fiche de signalement disponible dans les classes et à plusieurs endroits accessibles dans l'école.

1. L'élève est invité à en discuter avec un enseignant ou à un tuteur, un TES ou un adulte significatif dès que possible, et ;
2. On lui suggère de remplir la fiche de signalement (qui se trouve dans toutes les classes, au secrétariat, bibliothèque et en ligne et de la remettre à l'endroit indiqué sur la feuille, et ;
3. Un membre de l'équipe d'intervention et médiation de l'école traitera le signalement dans la journée même ou le lendemain matin si la situation s'est déroulée la journée antérieure.

Formulaire en ligne pour projet PEACE

Lien vers le formulaire en ligne : <https://www.jotform.com/build/221245801823247/publish>
Code QR : (numériser ce code vous donne accès au formulaire en ligne directement)

P_révention E_nquête A_ction C_onflit E_ngagement



Consommation : drogue et alcool

Je viens à l'école sans être sous l'influence de drogues ou de boissons alcoolisées. La possession, la consommation ou la vente de ces substances, ainsi que la possession d'objets reliés à leur consommation sont strictement interdites. Cette règle s'applique également lors des activités parascolaires et des sorties. Si un membre du personnel a des doutes sur ma sobriété ou mon intoxication, je serai dirigé vers la direction ou la direction adjointe qui prendra les mesures appropriées, tel que prévu dans notre politique contre les psychotropes.

Les objectifs généraux de la politique

- Préserver un climat favorisant l'apprentissage, la réussite scolaire et le bien-être dans l'école ;
- Favoriser un développement harmonieux et sécuritaire des élèves ;
- Respecter les individualités des jeunes ;
- Faciliter l'accessibilité des services aux élèves.

La politique sur les psychotropes repose sur deux stratégies : la prévention et l'intervention.

La stratégie de prévention vise à :

- Sensibiliser les parents et les élèves au contenu du plan de réussite scolaire ;
- Collaborer avec les organismes communautaires [Actions Dépendances, POSA, Service de police de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, etc.] afin de promouvoir les activités d'information et d'éducation auprès des élèves et du personnel.
- Utiliser les ressources professionnelles de l'école qui peuvent, au besoin, diriger les élèves aux prises avec des problèmes de consommation vers des organismes d'aide tel que le centre de réadaptation en dépendance *Le Virage*.

La stratégie d'intervention repose sur :

- Une série d'actions visant l'interdiction de consommer et/ou d'être sous l'influence et/ou d'être en possession de drogues, d'alcool ou de matériel pouvant servir à la consommation.

Dans le cas contraire, différentes sanctions et/ou mesures d'encadrement peuvent s'appliquer selon la gravité du délit, le nombre d'infractions, la vente, la possession, etc.



Sanctions/ mesures d'aide :

- Appel aux parents par l'élève, la direction et/ou les autorités policières.
- Suspension interne et/ou externe pour un temps déterminé et/ou indéterminé de l'école.
- Rencontre avec les parents, l'élève, et la direction de l'école [et autres intervenants si nécessaire].
- Encadrement des transitions de l'élève [à l'arrivée, aux récréations et sur l'heure du dîner].
- Rencontre avec un intervenant des services à l'élève de l'école [TES, psychoéducateur (trice), etc.].
- Référence possible au centre de réadaptation en dépendance : « *Le Virage* ».
- Référence aux autorités policières.
- Signalement de la situation à la DPJ [Direction de la Protection de la Jeunesse].



Protocole d'intervention en matière de toxicomanie

1- Soupçon de consommation

Lorsqu'un membre du personnel remarque chez un jeune quelques indices laissant croire que ce dernier pourrait être en état d'intoxication à l'école :

Interventions :

- Le membre du personnel informe le jeune de ses observations de comportements inhabituels chez le jeune. Il le réfère en besoin d'aide au *Repère*.
- Le jeune est référé pour besoin d'aide au service *Le Repère* et le formulaire « fiche des symptômes » est envoyé à la direction.
- Celle-ci fera un appel aux parents afin de les informer des comportements inhabituels et des mesures disciplinaires en lien avec la situation. La direction se réserve le droit de retourner le jeune à la maison pour le reste de la journée.
- Une référence de la direction à la responsable en prévention des toxicomanies est faite afin d'offrir des services au jeune [information, évaluation, suivi].

Faire part des soupçons ou doutes raisonnables à l'élève permet d'éviter le cautionnement du geste en tant qu'adulte et d'éviter qu'il soit banalisé pour l'élève.

2- Élève en état de consommation et/ou possession

Lorsqu'un élève est en état consommation et/ou en possession de substances illicites alors qu'il est sous la responsabilité de l'école :

Interventions :

- Le membre du personnel informe le jeune de ses observations quant à la situation [état ou possession] et le réfère au service *Le Repère* et/ou à la direction ;
- La direction peut procéder à la fouille de l'élève et/ou de son casier et informe les parents de la situation.
- Il y aura suspension immédiate au service *Le Repère* jusqu'à ce que le parent puisse venir chercher

son enfant ;

- À son retour à l'école, une rencontre avec le jeune, les parents, la responsable en prévention des toxicomanies et la direction est obligatoire afin de les informer des modalités du contrat de réintégration. Des encadrements midis peuvent aussi être justifiés selon l'état de la situation.
- L'élève devra obligatoirement avoir des rencontres avec un intervenant en prévention des toxicomanies.
- Si lors de la fouille, l'élève est en possession de stupéfiants ou d'objets servant à la consommation, ceux-ci seront confisqués par la direction. La direction avisera les policiers selon les encadrements légaux prévus par ces derniers.

3- Trafic de substances à l'école

Si l'école possède des preuves qu'un élève participe à des activités de trafic de drogues :

[Le trafic est considéré comme un délit selon le Code criminel.]

Interventions :

- La direction recueille les informations, avise les parents et/ou les policiers pour une enquête ;
- L'élève est suspendu de l'école pour une période indéterminée ;
- Selon le résultat de l'enquête policière, l'élève pourra réintégrer sous des conditions particulières mises en place lors d'une rencontre. Celle-ci a lieu avec la direction, le jeune, les parents et l'intervenant en prévention des toxicomanies pour rendre compte des faits et pour offrir des services selon les besoins.

Considérant les résultats de l'enquête et/ou en cas de récidive, la direction de l'école se réserve le droit d'acheminer le dossier de l'élève au service éducatif pour voir aux modalités de scolarisation le cas échéant.

Droit de fouille

Les responsables d'une école peuvent effectuer une fouille sommaire d'un élève relevant de leur autorité ou tout matériel lui appartenant, s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée ou est en train de l'être, et que la preuve de cette violation se trouve dans les lieux ou sur la personne de l'élève fouillé.

Le droit de fouille a été établi par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt R.c.M. [M. R.] ². Ils [la direction ou son représentant] peuvent donc fouiller un élève et saisir les articles interdits, des stupéfiants ou tout autre instrument pouvant servir d'arme.

Référence : www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/les-fouilles-lecole

Gestion des absences

Motivation de l'absence par les parents

- Les parents doivent motiver l'absence sur le Mozaïk-Portail.
- Lors d'une absence prolongée pour un voyage par exemple, il est de la responsabilité des parents d'aviser à l'avance l'école, le tuteur ainsi que tous les enseignants de l'enfant.
- La responsable des absences s'assure d'avoir reçu toutes les motivations d'absence et, si nécessaire, peut relancer les parents pendant les jours suivants.

Les absences non-motivées

- Lors d'une absence non motivée, l'élève sera rencontré par la direction de niveau afin de connaître la raison de l'absence.
- Si la raison de l'absence reste non-motivée (ex : avoir séché les cours), l'élève aura un ou plusieurs midis d'encadrement.
- En cas de récurrence, l'élève pourrait se voir retirer pauses et diners sur une plus longue période de temps.
- Reprise de temps possible dans les journées pédagogiques.

Absences répétées pour des motifs autres qu'une maladie prolongée ou une hospitalisation

- Les enseignants-ressource consulteront leurs collègues pour connaître les élèves ayant une problématique d'absentéisme et communiqueront avec leurs parents pour les en aviser.
- Si la problématique d'absentéisme persiste, et compromet le succès scolaire de l'élève, les parents seront convoqués par la direction de niveau pour trouver des solutions.
- Dans le cas où les solutions ne fonctionnent pas et que les absences persistent, un signalement de non-fréquentation scolaire sera fait auprès de la DPJ.

Absences lors d'une évaluation

- Je me réfère à la section *Les cours* (# 19 et 20) du code de vie.

Quelques responsabilités à l'école...

- J'ai la responsabilité de laisser à la maison tout objet dangereux [couteaux, imitation d'armes, etc.].
- Je reste sur le terrain de l'école dès mon arrivée à l'école et lors des transitions. J'entre et je sors toujours par les portes qui donnent dans la cour, situées derrière l'école.
- Je ne fume ou ne vapote pas sur le terrain de l'école. En vertu de la loi 112, il est strictement interdit de fumer, de vapoter, vendre ou donner du tabac à des personnes mineures sur le terrain de l'école. Des amendes peuvent être données par des inspecteurs du gouvernement ou des policiers.
- Je ne consomme pas de boisson énergisante à l'école.
- **Je ne mange pas en salle de classe, sauf si autorisé par l'enseignant.**

J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école Dr-Alexis-Bouthillier et je m'engage à m'y conformer :

Signature de l'élève

Date

Signature du parent

Date

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'agenda de votre enfant et porter une attention particulière aux pages 127 à 135.

Aux élèves et aux parents

Règles de passage

La décision du passage doit être prise par la direction de l'école, en concertation avec les intervenants concernés et en cohérence avec les règles de passage établies par le ministère de l'Éducation ; cependant, la décision de classement sera prise par la direction de l'école d'accueil.

Les 1^{ère} et 2^e secondaires forment le 1^{er} cycle du secondaire. Par conséquent, les 3^e, 4^e et 5^e secondaires forment le 2^e cycle.

* Il est possible de passer plus de 2 ans au 1^{er} cycle, tout dépendamment de l'âge, des matières et unités réussies, de la capacité et des besoins de l'élève.

* Si l'élève obtient 60% ou plus dans une matière, il reçoit l'ensemble des unités attribuées à cette matière. Toutefois, s'il obtient 59% ou moins, il ne reçoit aucune unité.

* On compte une possibilité de 36 unités en 1^{ère} secondaire et de 36 en 2^e secondaire.

Passage de la 1^{ère} secondaire vers la 2^e secondaire

La décision sur le passage de la 1^{ère} secondaire vers la 2^e secondaire se prend à la suite des résultats de fin d'année, lorsque toutes les informations sur la situation de l'élève sont connues. La direction prend entre autres en considération :

- L'élève de la 1^{ère} secondaire qui a cumulé au moins 10/18 unités en français, anglais et mathématiques et au moins 11/18 unités dans les autres disciplines, passe à la 2^e secondaire;
- L'élève de 1^{ère} secondaire qui ne répond pas aux critères requis fera l'objet d'une analyse de cas en fonction de ses besoins, dans le respect de l'organisation scolaire et la disponibilité des services offerts.

Passage de la 2^e secondaire vers la 3^e secondaire

La décision sur le passage de la 2^e secondaire vers la 3^e secondaire se prend à la suite du bilan de la 2^e année du 1^{er} cycle du secondaire, lorsque toutes les informations sur la situation de l'élève sont connues ;

- L'élève de la 2^e secondaire qui a cumulé au moins 10/18 unités en français, anglais et mathématiques et au moins 11/18 unités dans les autres disciplines, passe à la 3^e secondaire ;
- L'élève de la 2^e secondaire qui ne répond pas aux critères requis, fera l'objet d'une évaluation de son dossier et pourrait être soumis à une reprise de 2^e secondaire ou être dirigé vers un programme particulier, selon son âge, ses besoins et la disponibilité des programmes.

1 ^{ère} et 2 ^e secondaire	Matière	Unités	10/18 Unités
	Français	8	
	Mathématique	6	
	Anglais	4	+
	Géographie	3	
	Histoire	3	
	Sciences et technologiques	4	11/18 Unités
	Culture et citoyenneté québécoise	2	
	Arts plastiques	4	
	Éducation physique	2	=
			Minimum 21/36 Unités

Numéros importants

Urgence générale (police, ambulance, incendie)	911
Pour les jeunes	
Dôme (Maison des jeunes)	450-346-2147
Jeunesse j'écoute (24 heures)	1-800-668-6868
Action dépendances (toxicomanie)	450-346-6472
Tel-Jeunes (24 heures, 7 jours)	1-800-263-2266 texto : 514-600-1002
Virage (toxicomanie, aide externe du lundi au vendredi)	450-348-1600
Pour les parents	
Centre de services scolaires des Hautes-rivières	450-359-6411
Famille à cœur	450-346-1734
Ligne parents (24 heures, 7 jours)	1-800-361-5085
Tel-Aide	514-935-1101
Pour tous	
AlAnon, Alateen	514-866-9803
Alcooliques anonymes	514-376-9230 1-877-790-2526
Après-coup (violence conjugale et familiale)	450-672-6461
aneb (Anorexie et boulimie Québec)	514-630-0907 ou 1-800-630-0907
C.L.S.C. et Clinique Jeunesse	450-358-2572
Centre antipoison	1-800-463-5060
Centre de prévention du suicide (7 jours)	450-348-6300
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (signalement DPJ)	1-800-361-5310
Drogue, aide et référence (24 heures, 7 jours)	1-800-265-2626
Expression libre (entraide abus sexuel)	450-348-4380
Gai écoute (homosexualité, service d'écoute de 19 h à 23 h)	1-888-505-1010
Hôpital du Haut-Richelieu	450-359-5000
Échec au Crime	1-800-711-1800
Info-santé, Info-Social pour des conseils psychosociaux et Guichet d'accès à la première ligne (24 heures, 7 jours)	811
Justice Alternative du Haut-Richelieu ou ROJAQ	450-347-1799
Maison Hina (femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants)	450-346-1645
Projet 10 (homosexualité, service d'écoute de 13 h à 17 h)	514-989-4585
S.E.M. (sensibilisation à une enfance meilleure)	450-348-0209
Suicide Action Montréal (24 heures, 7 jours)	1-866-277-3553 1-855-957-5353

Ressources numériques

http://www.alloprof.qc.ca/ et https://www.alloprofparents.ca/ https://carrefour-education.qc.ca/	Bibliothèque virtuelle, capsules vidéos, exercices, jeux, etc.
https://www.lasouris-web.org/	Accès rapide, efficace et gratuit à des ressources pertinentes et validées pour faciliter et enrichir le développement des compétences des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.
https://www.lasouris-web.org/	Le site vous propose des liens vers des sites, des exercices en ligne et des jeux éducatifs gratuits pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Ces activités pédagogiques sont classées par matières et par degrés scolaires
http://numerique.banq.qc.ca/	BANQ numérique vise à faciliter la recherche, le partage et la découverte des ressources numériques.
https://curio.ca/fr/	La plateforme Curio.ca permet d'accéder à la diffusion en continu du meilleur contenu éducatif de Radio-Canada et de CBC. Vous y trouverez des documentaires télévisuels et radiophoniques, des reportages, des documents d'archives et plus encore.
https://enclasse.telequebec.tv/	Une ressource techno pédagogique complémentaire au programme éducatif québécois.
https://www.geo.fr/voyage/coronavirus-10-musees-a-visiter-en-ligne-200242	10 musées à visiter en ligne.
https://recitus.qc.ca/	Une multitude de ressources en histoire et en géographie.
https://www.netmath.ca/fr-qc/	Idéal pour la révision et la récupération ou pour l'enrichissement.
https://www.onf.ca	On y trouve des courts, moyens et longs métrages sur tous les sujets et de toutes les époques.
https://projetbiblius.ca/	Une plateforme de prêt de livres numériques dans les bibliothèques scolaires du Québec.
https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr	L'encyclopédie canadienne, un Wikipédia canadien, mais écrit par des experts diplômés.
https://www.universalis-edu.com/1/accueil	L'encyclopédie Universalis en ligne.
https://www.sciencepresse.qc.ca/detecteur-rumeurs	Le détecteur de rumeurs de l'agence Science-Pressé.
https://polypad.amplify.com/fr/p	Pour les manipulations mathématiques.
https://www.cheneliere.ca/fr/i-plus-interactif.html	Maison d'édition de certains de vos cahiers d'exercices.